

DE L'ABONNEMENT.
 Le Haye. Provinces.
 par an, 36 fl. 30 fl.
 par mois, 14 » 16 »
 par la moitié 7 » 8 »
PREMIERES LIGNES 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION,
 à La Haye, Luge Nieuwstraat,
 derrière le Prinsengracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE à Mui.

Le ministre des finances publie le résultat des inscriptions qui ont eu lieu le 1^{er} et le 2^{me} mai chez l'agent du ministère des finances à Amsterdam, pour l'emprunt de 35 millions à 4 p.c., à charge de nos possessions d'outre-mer.

Les inscriptions en numéraires s'élèvent à	5,620,000.
Les inscriptions en <i>lorenten</i> à charge de nos colonies	16,535,000.
Total	22,155,000.

Le ministre déclare par conséquent que ces inscriptions sont acceptées.

On voit par l'avis qui précède que le maximum de 35 millions n'a pas été atteint. Toutefois on a lieu d'être satisfait du résultat de ce premier essai.

Nous savons du reste, que des offres de conversion pour des sommes considérables ont été reçues encore après le moment où la fermeture de l'emprunt, et qui par conséquent n'ont pas été acceptées.

Handelsblad contient un excellent article sur le projet de différenciels en Belgique. Nous sommes heureux chaque fois que nous rencontrons ce journal sur le terrain des véritables intérêts nationaux.

Nous reproduisons demain l'article du *Handelsblad* sur le projet de Rotterdam, le 3 mai.

Nous apprenons que le roi a fait parquer une somme de 60 florins et le prince de Orange une somme de 60 florins, à la ville de Liège, qui s'est établie dans cette ville pour protéger de l'ouvrage aux nécessités.

Le conseil de l'état de La Haye constatera, qu'il y a eu 211 naissances, dont 106 du sexe masculin et 105 du sexe féminin; 184 cas de décès dont 63 du sexe masculin et 111 du sexe féminin; et 33 mariages.

Le conseil de Suède à Amsterdam, M. Egidius, a fait parvenir au *Handelsblad* la somme de 71 fl. 02 c. pour les victimes de l'incendie d'Aalsmeer, cette somme lui avait été envoyée à cet effet, par le capitaine des marins suédois en rade à Amsterdam, comme témoignage de sympathie des suédois pour les Néerlandais.

Plusieurs frans-maçons d'Utrecht se sont cotisés pour venir au secours des victimes de l'incendie d'Aalsmeer. Ils ont envoyé une somme de 135 florins à la ville de Liège, qui s'est établie dans cette ville pour protéger de l'ouvrage aux nécessités.

Le conseil de l'état de La Haye constatera, qu'il y a eu 211 naissances, dont 106 du sexe masculin et 105 du sexe féminin; 184 cas de décès dont 63 du sexe masculin et 111 du sexe féminin; et 33 mariages.

Le conseil de l'état de La Haye constatera, qu'il y a eu 211 naissances, dont 106 du sexe masculin et 105 du sexe féminin; 184 cas de décès dont 63 du sexe masculin et 111 du sexe féminin; et 33 mariages.

Le conseil de l'état de La Haye constatera, qu'il y a eu 211 naissances, dont 106 du sexe masculin et 105 du sexe féminin; 184 cas de décès dont 63 du sexe masculin et 111 du sexe féminin; et 33 mariages.

changement, on soit plus circonspect qu'on ne l'a été lors de l'établissement du dernier tarif. Qu'on fasse une réduction qui profite à un grand nombre de consommateurs, rien de plus juste; mais à quoi bon se priver de ses revenus, lorsque par là on ne fait du bien à personne, et pourtant plusieurs changements apportés dernièrement au tarif semblaient avoir été faits en oubli de cette distinction.

Les articles de pharmacie qui ne sont employés qu'en fort petites quantités, fournissent un de nos cas où les réductions diminuent le revenu public sans que le consommateur s'aperçoive jamais de la différence qui est introduite dans les droits. De nombreux exemples de la même nature se présenteront à ceux qui connaissent le détail de nos lois. Nous ne pouvons désigner un grand nombre de ces articles, susceptible d'être frappés de droits qui augmenteraient de beaucoup le revenu public sans que ces droits seraient d'autant à personne. Ceux qui désapprouvent l'impôt, et leur nombre est grand, ne peuvent manquer de réprouver toute réduction dans le tarif qui, sans promettre de grands avantages au public, augmentent les chances de nécessité de continuer un impôt onéreux.

Chemins de fer.

Comme nous l'avons annoncé, les actionnaires de la société de nos chemins de fer ont tenu une assemblée générale dans la salle de l'Amsterdam; 290 voix ont représenté dans cette assemblée 20 actions.

Le président de la société a lu l'ouverture de la séance et ensuite l'ingénieur-directeur Conrad a fait un rapport de la tenue de l'exercice.

L'exercice de 1843 a été de telle manière à donner bon espoir pour l'avenir, à cette époque l'on avait déjà atteint une hauteur qui permettait de croire à la prompte réalisation de cet espoir. Aussi ces prévisions n'ont-elles pas tardé à se réaliser et l'amélioration marquée des recettes a donné la mesure de ce que l'entreprise peut devenir un jour.

Aussi longtemps qu'il a fallu, par la force des circonstances, s'en tenir à l'exploitation de quelques sections du chemin, sans pouvoir le prolonger au moins jusqu'à La Haye, on n'a jamais pu se faire une idée exacte du résultat de l'ensemble de l'entreprise, car la communication restait incomplète et l'on se trouvait ainsi dans une position exceptionnelle.

Mais l'ouverture du chemin jusqu'à La Haye, n'a pas tardé à améliorer l'état de l'entreprise, et est alors seulement qu'on a pu se former une bonne idée de l'entreprise, pour laquelle on avait de l'employer tous les moyens de réussite possibles.

Compte tenu de la situation, en termes généraux, la situation des travaux d'amélioration qui y ont été apportés et les progrès obtenus dans l'exploitation. L'entretien ordinaire a été fait soigneusement, avec économie et avec toute la sollicitude possible, dans l'intérêt de la sécurité des voyageurs. Quant aux améliorations, dont il avait déjà été parlé dans le précédent rapport, dès-à-présent on en avait reconnu toute l'utilité.

Après avoir établi cette situation générale, M. Conrad a passé en revue les travaux des trois sections du chemin de fer entre Amsterdam et La Haye qui ont une longueur de 61 milles des Pays-Bas avec 58 ponts de différentes grandeurs, 4 bâtiments de stations et un atelier pour la réparation des locomotives.

En considérant ces ouvrages, dont quelques-uns sont très-remarquables, on n'a heureusement éprouvé aucun obstacle d'une nature grave, et les travaux ont été accomplis avec un

personnel peu nombreux en proportion de l'importance des travaux et des résultats obtenus. Le zèle et l'habileté des employés n'ont rien laissé à désirer. L'entretien de cette partie de chemin est convenablement soigné, et l'exploitation marche régulièrement.

Les bâtiments des stations sont achevés et remplissent parfaitement leur but dans l'intérêt de l'exploitation. Il en est de même quant à l'atelier de Harlem qui rend tous les services que réclame l'exploitation.

Nonobstant l'exécution devenue nécessaire de beaucoup de travaux imprévus, les expropriations et les prétentions exagérées des propriétaires de terrains situés dans le tracé de la section, on a prolongé le chemin jusqu'à La Haye avec les ressources que l'on possédait déjà et même l'on est parvenu à obtenir une réduction assez marquée sur le chiffre des dépenses primitives de ces travaux, ce qui a rendu possible l'exécution de quelques améliorations.

Le matériel pour le transport se compose de 13 locomotives, de leurs tenders et leurs pièces de rechange et de 105 voitures de toute espèce.

Avec ce matériel l'on a transporté, en 1843, par la voie ferrée 466,493 voyageurs et depuis l'ouverture du chemin, en septembre 1839 jusqu'au 31 décembre de l'année dernière 1,550,892 voyageurs. Depuis l'ouverture, les locomotives ont parcouru 306,424 milles des Pays-Bas.

Le premier trimestre de cette année a donné encore un chiffre de 108,914 voyageurs de manière que depuis le mois de septembre 1839 jusqu'au 1^{er} avril 1844, l'on a transporté 1,659,800 voyageurs, et les locomotives ont parcouru 414,182 milles des Pays-Bas. Depuis le commencement de ce mois, on a transporté 39,556 voyageurs. Cette augmentation du mouvement nécessitera l'acquisition de nouveaux moyens de transport, mais le surcroît de dépenses sera compensé par les recettes qui augmentent naturellement en proportion du mouvement des voyageurs et des marchandises.

La nouvelle organisation du service donne les meilleurs résultats, et l'on a généralement lieu d'être satisfait de la conduite du personnel de l'exploitation.

On s'est adressé au gouvernement pour l'application de quelques mesures de police, cette demande a été favorablement accueillie et l'on se promet de bons résultats de ces nouvelles mesures d'ordre et de précaution.

D'un autre côté, on peut espérer de se voir délivrer d'une loi, qui aura pour objet de faciliter les expropriations et de donner au gouvernement s'occupe en ce moment; cette nouvelle loi, qui peut venir au secours de l'époque de l'achèvement du chemin, auquel il est temps de songer sérieusement dans l'intérêt bien entendu de l'entreprise.

Finalement M. Conrad a fait observer que la direction a constamment donné la plus grande publicité à sa gestion et que par là elle a fourni toutes les garanties de nature à assurer le succès de l'entreprise qui a été toujours et ne cessera jamais d'être l'objet de sa plus vive sollicitude.

Ce rapport de M. Conrad terminé, on a communiqué à l'assemblée la balance de l'exercice de 1843.

Il en résulte que les revenus du chemin de fer, provenant des recettes de l'exploitation pour cette année s'élèvent à fl. 335,896.00

Les rentes des capitaux des prêts et des provisions s'élèvent à fl. 12,749.34

Le boni du compte de profits et pertes de l'exercice de 1842, qui dans le temps n'a pu être réparti s'élève à fl. 12,749.34

UN HOMME SERIEUX.

VIII.
 Le lecteur dans le salon de la marquise de Pontailly, chez elle, se passa plusieurs scènes de ce récit, qu'on nous permettra une fois de plus de passer sous silence. Depuis la création du monde, on compare la vie à un jeu de cartes; quelques-unes recommandent de descendre en chantant, d'autres de descendre en silence, d'autres de descendre en silence, d'autres de descendre en silence. Elle pensait qu'on ne doit pas jeter l'orange avant d'en avoir exprimé tout le suc, décidée qu'elle était à manger même l'écorce. Au lieu de se rattacher par des regrets stériles à un passé qui ne renait jamais, elle s'efforçait de tirer parti du présent, modifiant ses habitudes selon le progrès de ses années, réglant ses goûts sur la marche du temps, et ne demandant à chaque saison que les produits qu'elle comporte.

Dès son entrée dans le monde, la marquise s'était représenté la vie comme un voyage où il convient de se préparer des relais appropriés aux accidents successifs du terrain. Coquette dans sa jeunesse, plusieurs disaient galante, elle avait été, dans cette première période, doucement emportée par les chevaux de la jeunesse. Vers quarante ans, lorsque cet attelage, passablement essouffé, ne put plus avoir mérité un repos qu'il eût été imprudent de lui refuser, elle se congédia philosophiquement, et le remplaça par une autre équipe de bel esprit; après les délicieuses mélodies de la jeunesse, l'harmonie de leurs grelots lui sembla d'abord un peu discordante; elle se donna à l'étude, et finit par s'y plaire. C'est ainsi que la marquise, n'ayant rien voulu laisser de son âge, ne fut pas abandonnée, de coquette elle devint sage.

bas-bien, et cela systématiquement. Elle était au tourbillon du monde, elle n'eût pas supporté la solitude. Elle était au tourbillon du monde, elle n'eût pas supporté la solitude. Elle était au tourbillon du monde, elle n'eût pas supporté la solitude.

Rien de plus régulier que l'existence de Mme de Pontailly pendant les sept mois de l'année qu'elle passait à Paris. A partir de samedi, qui était son jour de réception, tous les soirs elle allait dans le grand salon, à deux heures précédées, elle montait en voiture et se rendait, des vêtements, à quatre heures, non moins exactement, elle rentrait chez elle, l'élément le plus important de la journée, l'instant qui, pour la marquise, était le plus précieux, celui où elle substituait le conseil de ses ministres jusqu'à l'heure du dîner, Mme de Pontailly recevait dans son salon une foule d'hommes célèbres à un titre quelconque ou d'aspirants en qui elle voyait reconnaître le germen de l'illustration. Membres des diverses sociétés littéraires, français ou étrangers, savans chauves, poètes chevelus, chacun était le bien accueilli, pourvu qu'il apportât son tribut, obole intellectuel qui rappelait à la partie classique de cette docte réunion le péage perçu par Caron au bord du Styx.

Quel que fût l'engouement de la marquise pour les hommes qui, à tort ou à raison, lui semblaient avoir du talent, elle y apportait pourtant une certaine restriction, et sur un point surtout se montrait exigeante. Ainsi que le vieil émigré l'avait dit à Moréal, elle était d'une sévérité vétilleuse à l'égard de la toilette. Homère crotté, Dante mal vêtu, Shakespeare en sabots, eussent été assez mal reçus dans son sanctuaire, dont l'étiquette effrayait surtout les artistes, race inculte et débraillée.

Quatre heures et demie venaient de sonner. Mme de Pontailly, vêtue d'une robe de velours noir et coiffée d'un riche bonnet orné de rubans incarnats, était assise sur une causeuse, à l'un des angles de la cheminée de son salon. Fort belle dans sa jeunesse, la marquise avait conservé un grand air, une tournure noble, et acquiescance embonpoint qui ne médisait pas à la maturité. Sa figure rappelait celle de son frère; c'était la même physionomie sérieuse, la même dignité un peu raide, et parfois emphatique.

Sur une demi-douzaine de chaises ou de fauteuils rangés en demi-cercle devant le feu s'élevait un pareil nombre d'individus plus ou moins vieux et plus ou moins laids, qui tous, à en juger par leur attitude gourmée, semblaient se croire des demi-dieux en présence d'une divinité supérieure. C'étaient, dans l'ordre où ils se trouvaient assis à partir de la causeuse, un pair de France,

l'homme politique du secteur; un historien dont le principal talent consistait à phébéder la véritable prononciation des noms romains et tudesques; un gentilhomme russe, despote dans ses tentes, mais libéral à Paris; un Italien, auteur de tragédies classiques, clair de lune d'Alfieri; un général mexicain, assés muet que le *teochichi* de son pays natal, mais qui aux yeux de la maîtresse du logis, avait le mérite d'arriver de loin; enfin un romancier, le plus jeune de tous, et l'un des entrepreneurs de la littérature échevelée qui avait couronné cette époque.

Chez elle, Mme de Pontailly avait l'habitude de conduire la conversation, à peu près comme le président de la chambre dirige les discussions politiques. Son ordre du jour était arrêté d'avance, et les interlocuteurs devaient s'y conformer. Tel jour il fallait parler politique, tel autre littérature, tel autre beaux-arts, tel autre sciences exactes. Mme de Pontailly s'intéressait à tout, comprenait tout, parlait de tout; mais, cette universalité n'étant pas le partage de tout le monde, malheur au poète qui arrivait le jour de la chimie, malheur au naturaliste qui tombait au milieu d'une conversation philologique; ils se trouvaient réduits au silence.

En ce moment, l'ordre du jour était la poésie. La marquise s'était promis d'examiner à fond dans la séance les mérites respectifs de M. de Lamartine et de M. Victor Hugo; mais, malgré ses efforts, la discussion, jusqu' alors, ne répondait pas à ses espérances. Le thème choisi ne plaisait à personne. Le pair de France eût mieux aimé narrer les petites intrigues parlementaires que ranimait l'approche de la session; l'historien mexicain n'aurait pas été fâché de rectifier certaines erreurs de son grand Houdouin; le Russe, en fait de littérature française, en était encore à Voltaire et à Jean-Baptiste Rousseau; l'Italien aurait volontiers parlé de vers, mais ceux des autres le touchaient peu; le Mexicain se vengeait de la fable des raisins. Les romans en fin méprisaient la poésie, comme le renard de la fable les raisins.

— Que ces gens-là ont peu de sens et d'étendue dans l'esprit! se disait la marquise, impatiente de voir à chaque instant languir la discussion, malgré ses efforts pour la ranimer; tirez-les de leurs préoccupations habituelles, ils ne savent plus que dire. Ne viendra-t-il donc aujourd'hui aucun de mes poètes?

La porte s'ouvrit en ce moment, et M. de Pontailly parut, accompagné du vicomte de Moréal.

Quoiqu'il vint rarement dans le salon de sa femme, le marquis en connaissait les moeurs, dont il se moquait parfois devant elle sans pitié. Dans l'antichambre, il avait dit à son protégé: — Voici le moment de payer de votre personne. Le céleste doit être assemblé; si c'est jour de science sociale ou d'économie, si l'on réforme le gouvernement ou si l'on commente Niebuhr, vous n'avez rien de plus sûr de marquer votre entrée; mais si c'est jour de poésie, effrayez-vous, car si vous n'avez rien de mieux que la partie fort belle. Mme de Pontailly et vous demandera, probablement de dire quelques vers; il faudra vous excuser. — C'est que je récite fort mal, ainsi que vous avez dû vous en apercevoir.

23.04
 Total des revenus. fl. 349,071.28
 Réduction pour 1843, au montant de. 252,546.63
 Reste au bénéfice net de. 96,524.65
 Lesquels fl. 96,524.65, répartis sur le capital fourni (déduction faite des 275 actions non placées) valent fl. 50 c. par action et laissent un boni de 27 fl. 15 c. sur le compte à profits et pertes.
 Le supplément des intérêts payés lors du dernier versement en avril 1843, s'est élevé sur 4960 récépissés de 2 fl. 50 chaque, à. fl. 12,400.00
 A quoi il faut ajouter le boni du compte de 1842, au montant de. 174.58
 Total. fl. 12,574.58

Cette somme répartie de nouveau sur le capital fourni donne 2 fl. par chaque action. Par conséquent le bilan présente un solde d'excédant de 124 fl. 58 qui sera porté de nouveau sur l'exercice subséquent.
 Le dividende de chaque action est de. fl. 15 50
 Supplément d'intérêts. 2.00

Ensemble. fl. 17.50
 ou 1/3 p. c. par action.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle peut nommer une commission, suivant les statuts, pour examiner la balance. On met la question aux voix et elle est rejetée par une majorité de 246 voix.

Le trésorier après avoir développé la situation financière de la société propose un projet d'emprunt pour la prolongation du chemin jusqu'à Rotterdam. Ce plan est modifié d'après les observations de plusieurs membres de l'assemblée et le conseil d'administration est autorisé à contracter un emprunt de 2,500,000 florins aux conditions les plus avantageuses pour la société.

On décide encore, que le 1^{er} septembre de chaque année, il sera payé un dividende sur le dividende annuel et que, le 1^{er} mars de l'année subséquente, après avoir arrêté la balance, on ajoutera le restant du dividende.

Enfin l'assemblée arrête, qu'on soumettra au gouvernement quelques modifications à apporter à l'article 33 des statuts et le président prononce la clôture de la séance.

Droits différentiels.

Le Journal de Liège contient un article sur cette question où nous remarquons les passages suivants :

Il est impossible que la Hollande, dépourvue du débouché vers la Belgique de ses denrées coloniales, n'use pas de représailles en imposant l'importation sur son territoire des produits de nos carrières, de nos fabriques d'armes, de nos mines, clous, quincailleries, etc.

On a peine à concevoir cet acte d'hostilité commerciale qui, sous les apparences de mesure générale, est évidemment dirigé contre la Hollande, alors qu'après de longues et difficiles négociations, la Meuse, affranchie du tarif de Mayence, qui pesait sur elle depuis dix ans, commence à voir renaître une partie de son commerce, si brillant sous le gouvernement des Pays-Bas, alors que, dans ces mêmes négociations, Anvers a obtenu l'immense avantage d'une libre communication avec le Rhin par les eaux qui traversent le territoire de la Hollande.

Cet acte paraît plus incompréhensible encore, lorsque l'on voit que la Hollande, qui figure au second rang de notre statistique d'exportation, a reçu, dans l'année 1843, pour 18 millions de nos produits fabriqués, dans lesquels il faut comprendre une somme considérable les cotons de Gand, dont les fabricats sont admissibles, à un très-faible droit, à l'importation dans les Pays-Bas. Cet avantage sera probablement retiré à cette ville si ses représentants continuent à appuyer le système des droits différentiels dans l'espoir chimérique d'obtenir de la Hollande un traité d'admission à Java sur le même pied que le commerce hollandais (traité impossible, parce qu'il existe entre la Hollande et l'Angleterre une convention d'après laquelle cette dernière puissance de va toujours jouir de tous les avantages qui seraient

accordés aux nations les plus favorisées à l'importation de Java. Or, si la Hollande accordait ces avantages, que la Belgique semble vouloir réclamer comme condition de la levée de son importation de Java, non seulement au détriment du commerce hollandais, mais encore au préjudice de celui de la Belgique même, qui foudrait indirectement à Java par l'entremise de la Hollande.

Peut-on imaginer que, lorsque le bon sens commande d'attendre les résultats de cette situation, toute nouvelle pour la Belgique, on vienne, par un acte d'agression inqualifiable, apporter la perturbation dans nos relations avec un peuple voisin, alors que l'on doit convenir et que l'on convient en effet qu'il est le seul avec lequel on puisse conserver des liaisons commerciales également avantageuses aux deux pays, dans l'isolement où nous ont placés les grandes puissances voisines?

Peut-on penser que la Hollande pourra continuer à nous acheter sans nous vendre, et la Belgique gagnera-t-elle quelque chose en appauvrissant sa voisine dans son commerce extérieur?

Ce n'est point, certes, après avoir tracé la Hollande par des droits différentiels, que nous pourrions ensuite mieux nous entendre avec elle dans l'intérêt respectif des deux pays.

Se placer en état de guerre, dans la prévision de faire ensuite une paix commerciale avantageuse, est une idée qui indique l'absence complète de jugement chez celui qui a pu la concevoir.

Les journaux nous apprennent que dans le comité secret d'hier de la chambre des représentants, M. le ministre des affaires étrangères a fait connaître que le gouvernement, vu l'incertitude où il se trouve encore sur le système de droits différentiels qui sera adopté, n'a pas répondu jusqu'à ce jour, à la note par laquelle le cabinet de La Haye menace la Belgique de représailles. Quant au traité de navigation avec la Prusse, il paraît que les négociations continuent.

M. Dumortier, terminant son discours de la veille, s'est attaché à démontrer que la Belgique n'a pas à craindre de représailles.

M. le ministre de l'intérieur a défendu en détail les propositions du gouvernement. Il a reconnu que ces propositions sont très modérées, mais qu'on pourra plus tard augmenter les droits, s'il y a lieu.

M. de Thèux a parlé des négociations qui ont eu lieu sous son ministère avec la France. M. Osy a demandé des droits différentiels efficaces. Il a prouvé que la perspective de représailles ne devait nullement effrayer.

Commerce de la Belgique.

Le Journal du Commerce d'Anvers publie un exposé du commerce d'importation et d'exportation de la Belgique pendant 1842. Voici le résumé de cette publication suivi de réflexions dont le journal d'Anvers l'accompagne.

Tableau du commerce de 1842.

	IMPORT.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	Fr.	Fr.	P. nav. b.	P. nav. ét.	P. nav. b.	P. nav. ét.	Fr.	Fr.
Singapore.....	4784313	427715	621210	1163303	427715	néant.	néant.	néant.
Java et Sumat.	912275	123833	230520	631755	123833	néant.	néant.	néant.
Philippines....	169492	26602	(1)56497	112995	26602	néant.	néant.	néant.
Etats-Unis.....	22543346	3247855	2711043	19332803	2311821	976034	150643	150643
Mexique.....	128788	58002	53483	75305	429389	150643	150643	150643
Cub. et P-Rico.	6894103	821253	389125	6004059	439602	391651	391651	391651
Poss. anglaises	néant.	1038	néant.	néant.	néant.	1038	1038	1038
Haiti.....	6880439	14538	2008499	4871950	18309	1229	1229	1229
Bresil.....	12534651	2058603	2386083	10148566	2026019	32581	32581	32581
Rio de la Plata.	9325612	366079	1213937	8111705	253032	113047	113047	113047
Chili.....	432760	175428	432760	néant.	161678	13750	13750	13750
Totaux.....	61606500	7902976	10652268	50953241	6213000	1679976	1679976	1679976

Il résulte de ce tableau que pendant que nous n'exportons dans les contrées transatlantiques que pour 8 millions de produits, ces contrées nous envoient annuellement pour 61 1/2 millions, c'est-à-dire que nous devons suppléer en argent 53 1/2 millions de francs.

En second lieu il en résulte que la navigation belge est infiniment plus favorable à notre pays que la navigation étrangère, puisque en retour des 57 millions importés en Belgique par les

(1) La subdivision n'est pas indiquée. Nous avons cru pouvoir compter 2/3 pour les navires étrangers et 1/3 pour les navires belges.

navires étrangers, ceux-ci n'ont exporté que pour 1 1/2 million, tandis que les navires belges qui n'ont importé que pour 10 1/2 millions, ont exporté pour plus de six millions de marchandises belges.

Nous croyons que ces chiffres sont l'argument le plus irréfutable qu'on puisse opposer aux adversaires de la protection du drapeau national. Pour que la balance commerciale nous devienne moins défavorable, il faut que les belges puissent eux-mêmes aller chercher sur les lieux de provenance les matières qu'on importe en Belgique, afin qu'ils puissent donner en échange des produits belges, pour lesquels se présenterait ainsi un débouché naturel.

Question des Tabacs.

Les propositions de la section centrale, qui, par suite du projet de loi de M. Mercier, fixent à 30 fr. le droit à mettre sur les tabacs, produisent déjà leurs désastreux effets. Nous savons qu'une de nos maisons, les plus notables, a reçu de ses correspondans de Hollande, l'offre de leur renvoyer les quantités de tabacs qui lui ont été récemment expédiées, et c'est, nous assure-t-on, à ce parti qu'elle s'arrêtera, au risque de faire sacrifice des droits et des frais qu'elle a déjà payés, si elle n'a pas la faculté, la loi rendue, de faire entrer ledit tabac en entrepôt. Dès lors, le produit du fisc échappera sur cette part et ce ne sera pas au surplus le seul mécompte du trésor. La comme on l'a de toutes parts établi, en réserve bien d'autres prévisions. (Com. d'Anv.)

Affaires d'Angleterre.

L'INCOME-TAX.

La présentation du budget n'a produit que peu de sensation. C'est qu'en effet il nous est arrivé fort tranquillement, mais ce n'est pas là une raison de conclure qu'il passe de même. Sans essayer de sonder les profondeurs du système M. Goulburn, nous nous bornerons pour le moment à examiner deux des sujets dont le budget s'occupe.

La prudente retenue que l'on observe à l'égard d'une matière aussi intéressante que l'income tax, a causé un certain désappointement, qui toutefois est plutôt feint que réel, à nos yeux. Bien que le terme primitif ne soit que de trois ans, a-t-on pu on a l'autorisation de le prolonger de deux ans. Ces prolongations ont provoqué des exclamations de surprise et des rires bruyants. C'est que vraiment, au point où en sont les choses, il se pourrait bien que nous en eussions pour cinq ans. Nous aurons eu cinq mauvaises années. M. Labouchère pense comme nous qu'il convient de ne point trancher cette question pour le moment. En supposant même que nous puissions compter sur la persistance de l'excédant actuel, l'abolition de l'income tax le serait à combler un déficit de 3,000,000 liv. st. Le ministre est disposé à renoncer à quelques impôts, qui, peu considérables en eux-mêmes peuvent-être, semblent pourtant devoir amener l'abolition d'autres taxes. Un pas de plus dans cette voie, et toute discussion sur cette matière serait bien futile l'année prochaine, puisque ce procédé nous amènerait : à adopter à continuer l'income tax, ou bien à nous jeter tête baissée dans la banqueroute. En outre il est évident qu'une grande partie de nos richesses et de notre prospérité flotte en ce moment sur l'océan, entre ce pays et la Chine, au gré des vents et des vagues de cet autre élément, plus inconstant encore, le caprice des hommes. Nous devons attendre des nouvelles de la Chine avant de pouvoir compter définitivement sur ce débouché et sur le rétablissement de notre industrie. Un échec là bas aurait une réaction terrible sur le revenu public. Mieux vaut ne pas déguiser les incertitudes du moment sous des phrases pompeuses; mieux vaut se tenir dans les bornes. C'est pourquoi nous ne pouvons dire avec M. Darling qu'il eût été plus digne de dire au pays combien de temps encore l'income tax pèsera sur ses habitans. Au contraire il serait également plus digne du gouvernement, soit de promettre ce que peut-être il pourrait tenir, soit de considérer déjà dès-à-présent qu'il n'y a rien de réel, l'impossibilité apparente d'abroger l'income tax. (Times.)

Affaires de France.

Le gouvernement et le clergé.

L'Univers Catholique était bien renseigné en parlant dans

De l'habitude, et vous vous en tirez. Vous êtes un joli garçon, et vous avez un timbre de voix agréable; servez-vous de vos avantages; ou vous fera place à l'angle de la cheminée, en face de ma femme. C'est là la tribune. Posez-vous de trois quarts, dans une attitude modeste, mais pleine d'aisance; une main dans votre gilet, l'autre pend un négligemment le long de la tablette. Réclamez sans vous presser votre petit chapelet; de temps en temps, un regard au plafond; quand on a l'œil expressif, et vous l'avez, cela ne manque jamais son effet. Pas de tête romaine, surtout! Quelque chose de gracieux, croyez-moi, et si c'est possible, un brin de l'honneur du beau sexe. Les femmes souffrent qu'on médise d'elles en prose, mais en vers elles veulent être adorées. Rappelez-vous cela.

M. de Pontailly traversa le salon, salua d'un air assez narquois les personnages qui s'y trouvaient, et s'avança vers sa femme.

— Madame, lui dit-il en lui montrant Moréal, permettez-moi de vous présenter le fils d'un ami que je regretterai toujours, le vicomte de Moréal, qui joint à des qualités dont la liste serait trop longue le talent de faire des vers charmans.

La marquise, nous l'avons dit, exerçait un certain empire sur l'esprit de M. Chevasu, et, selon l'usage, regardait cet empire comme un droit incommutable. Deux mois auparavant, lorsque son frère lui avait écrit qu'il venait de rejeter la demande en mariage de M. de Moréal, elle s'était trouvée fort choquée, et avait eu dans cette décision prise sans la consulter une atteinte à sa légitime influence. Depuis, il est vrai, elle s'était enfoncée d'André Dornier pour l'avenir de l'économie politique, mais, tout en le regardant comme le futur mari de sa nièce, elle regardait toujours M. Chevasu. La visite de Moréal, qui, dans cette circonstance, l'eût embarrassée, la surprit, mais ne lui déplut pas. Elle vit dans cet incident un moyen de contraindre son frère, et elle n'était pas femme à se refuser ce petit plaisir. Un coup d'œil sur le vicomte, dont la physionomie et l'attitude, la tournure élégante et la tenue irréprochable, la confirmèrent dans sa position bienveillante, et ce fut d'un air gracieux qu'elle lui répondit :

— Les amis de M. de Pontailly sont les miens, monsieur, et vous n'avez pas besoin d'une autre recommandation; cependant le talent ne serait vous ne seriez pas moi, car je me fais un devoir de l'admirer. Puisque vous êtes poète, vous allez nous tirer d'embarras. Nous parlions des deux maîtres de la poésie contemporaine, M. de Lamartine et M. Victor Hugo. Nous désirions à prononcer entre ces deux grands écrivains; mais vous, qui cultivez leur art, vous avez certainement une opinion arrêtée, et votre avis doit faire autorité. A quel des deux, monsieur, accordez-vous la préférence?

Cette question, qui eût pu servir de programme à un concours académique de province, étonna d'abord le vicomte; quoiqu'il possédât à fond la matière liturgique, il n'attendait à débiter de mémoire des vers, mais non à être obligé d'improviser en prose, et surtout il redoutait de commettre une maladresse en manifestant une opinion contraire à celle de la marquise. A ce dernier regard, son protecteur lui vint en aide immédiatement. La plupart des fem-

mes préférèrent M. de Lamartine à M. Victor Hugo, par la même raison qui, sous Louis XIV, leur faisait préférer Racine à Corneille. Mme de Pontailly partageait le goût général de son sexe, et son mari l'avait entendu plusieurs fois développer son opinion. Levant l'index, sans que ce geste fût remarqué de personne, Moréal excepté, le marquis traça en l'air un L majuscule. Averti par ce signe du chemin qu'il devait suivre, quel que fût d'ailleurs son avis personnel, le vicomte prit la parole avec une facilité d'élocution qu'il ne se connaissait pas. Dans un patallèle semé d'apparences ingénieuses, comme on dit en style de feuilleton, il caractérisa la manière des deux illustres poètes, établit les points par où ils se rapprochent et ceux par où ils diffèrent, donna à chacun d'eux un tribut d'éloges convenable, et, après avoir paru hésiter quelque temps à décerner la palme, finit par l'offrir à l'auteur des Méditations.

— Il me semble impossible de traiter une question littéraire avec plus de goût, de convenance et d'impartialité dit la marquise ravie de retrouver dans le jugement formulé par le vicomte son opinion personnelle; voilà ce que j'appelle de la critique. Messieurs, n'est-ce pas aussi votre avis?

L'assentiment fut unanime, quoique le triomphateur du jour commençât à déplaire à tout le monde.

— Moréal se dit méfier; il n'est pas étonnant qu'il se connaisse en poésie, dit le marquis ému de s'appuyer le sursaut de son nouvel ami.

— Ce qui aurait étonnant, reprit Mme de Pontailly avec un sourire tout aimable, c'est que, parlant si bien de son art, M. de Moréal lui-même ne le cultivait. Me trouvez-vous trop indiscret, monsieur, si dès le premier jour je mets à contribution votre muse?

— Madame, fit Moréal, qui s'exprima modestement en se disant tout bas : le gros émiré avait raison, je n'écrirai pas le cadice.

— Si je vous parais importune, continua la marquise de plus en plus gracieuse, prenez-vous en à votre excellente critique; c'est elle qui m'inspire le plus vif désir d'entendre quelques-uns de vos vers.

— Alors, place à la tribune, dit M. de Pontailly au rouancier qui était assis à l'angle de la cheminée en face de la maîtresse du logis.

L'homme de lettres regarda son fauteuil avec un regard sourcil. Moréal s'approcha de la cheminée, s'y accouda négligemment selon les prescriptions de son protecteur, et leva les yeux au plafond d'un air rêveur qui allait fort bien à son expressive physionomie.

— Charmant! charmant! dit la marquise en frappant légèrement à plat les doigts sur ses doigts l'un sur l'autre.

— Charmant! charmant! répétaient en chœur les assistans, qui intérieurement donnaient le poète à tous les diables.

Pendant que Moréal débitait son élégie, plusieurs membres du cercle étaient successivement arrivés. En pareil cas, les domestiques avaient une consigne particulière, ils n'annonçaient pas, et chacun savait ce que voulait dire. Alors on s'insinua dans le salon à petit bruit, on assourdit le maître de la maison, qui répondait non moins poliment que possible par un signe de tête, et l'on se joignait, toujours muet, au groupe de visiteurs. Cette étiquette était rigoureusement observée; en cette circonstance cependant, un des arrivans la viola; ce fut André Dornier. A la vue de son rival victorieusement installé à la place la plus enviable du salon, il eut, en manière de feu d'artifice, ses fusées postiques, l'ex-rédacteur de la triote recula de surprise et frémir de dépit. Dans son trouble, il heurta le chaise qui tomba sur le parquet.

— Paix donc! s'écria la marquise en adressant à l'interrupteur une glace d'impartialité.

Dornier salua humblement, puis, se remettant de son émotion, il vint se placer en face du poète, qui l'avait aperçu, et essaya, par son regard, de l'exercer sur lui la fascination qui soumet, dit-on, le rossignol au serpent. Cette manœuvre n'obtint pour résultat qu'un sourire de mépris qui redoubla la sourde colère de Dornier.

— Ah! il ne se tient pas pour battu, se dit-il; soit; guerre à mort à l'ennemi sur les lèvres, que dites-vous de ce vers? De vous semblant-il fort joli?

Ce sont donc des vers? répondit le journaliste en jouant ironiquement de surprise.

— Que serait-ce donc? De la prose?

— Je ne dis pas que ce soit de la prose.

— Il faut bien cependant que ce soit l'un ou l'autre. M. Jourdain lui-même en convient.

— Je ne suis pas M. Jourdain, aussi n'en conviens-je pas.

— Quelle diantre de malice allez-vous nous décocher? Vous avez un personnage qui ne peut mentir de bon.

Ce colloque avait lieu près de la causeuse où était assise Mme de Rapp, qui y prêtait l'oreille, car elle était curieuse de connaître l'opinion de M. de Rapp sur la poésie.

— Que vous dirai-je, monsieur le marquis? reprit celui-ci en levant la voix de manière à être entendu de des deux poètes; la prose est une chose réelle et vivante aux laquelle je ne suis pas insensible, mais qui n'a pas de réalité ni de vie, elle est morte et n'existe pas. Ce que vient de dire monsieur n'est donc, à mes yeux, ni de la prose ni de la poésie; c'est de la prose de Tertullien qui n'a de moi dans un moment d'inspiration.

Voici d'après le *Moniteur* le discours du prélat et la réponse...
« Je suis touché, profondément touché des éloquentes paroles que je viens d'entendre, j'en remercie non-seulement le président; mais la chambre qui m'en entoure et qui m'a paru s'associer aux sentimens qu'il vient de m'exprimer. Après la perte immense que nous avons faite, la Providence m'a accordé la consolation de me conserver des fils toujours prêts à verser leur sang pour la patrie, et je remercie Dieu d'avoir écarté de leurs têtes les nombreux dangers auxquels ils ont été exposés, en soutenant l'honneur de nos armes et de nos glorieux drapeaux; ils continueront à marcher dans cette noble carrière, et rien ne leur coûtera pour concourir à achever la grande œuvre qui m'a été donnée de commencer, et pour perpétuer le bonheur de la France et la gloire du nom français. » (Ici le roi est interrompu par de vives acclamations.)

Le roi reprend :
« Je suis bien touché des acclamations qui viennent de m'interrompre, et je veux encore vous dire tout le prix que j'attache au suffrage que vous donnez à mes constans efforts pour assurer à la France la continuation de tous les biens dont elle jouit aujourd'hui. J'espère que l'exposition, qui va s'ouvrir témoignera des progrès toujours croissans de notre industrie, et donnera un élan nouveau à la prospérité nationale. » (Ce discours est accueilli par les cris répétés de : *Vive le roi !* MM. les députés s'étaient joints, en grand nombre, à la grande députation.)

— La chambre des pairs s'occupe toujours de la loi sur l'Instruction. Au départ du dernier courrier, la discussion sur l'art. 1^{er} et sur un amendement proposé par M. Ségur-Lamoignon n'était pas encore terminée. M. Cousin avait la parole pour défendre son enseignement philosophique, contre le reproche d'impie, et pour combattre l'amendement qui a pour but de limiter le cours de philosophie aux études de logique, de morale et de psychologie élémentaire.

— On lit dans l'*Univers Catholique* :
Nous recevons aujourd'hui la lettre suivante, et nous pouvons garantir l'authenticité des faits qu'elle révèle :
Monsieur le Rédacteur,
Un journal, en parlant du discours de M. de Montalembert, fait un crime aux soixante évêques nommés depuis 1830 de consulter Rome au sujet du serment. Le directeur de cette feuille ignore assurément qu'à l'époque de la révolution de Juillet il n'y eut que deux évêques français qui ne consultèrent pas le Saint-Siège, sur la même question. L'envoyé secret de Louis-Philippe auprès de Grégoire XVI a dû en savoir quelque chose. Il se prévalait du gallicanisme du clergé français pour menacer d'une église nationale, et le cardinal chargé de lui répondre, lui donna pour preuve de l'attachement de l'épiscopat français au Saint-Siège son empressement à recourir au souverain-pontife dans les situations difficiles. Or, ces quatre-vingts évêques n'étaient pas gallicans, et alors quelle serait l'autorité du gallicanisme comme opinion religieuse ? On ils l'étaient, quoique dans un autre sens que le journaliste en question, et alors pourquoi faire un crime aux évêques plus récemment nommés d'avoir recours à la chaire de Saint-Pierre.

— La fête du roi a été célébrée à Paris de la manière la plus brillante, et elle a été constamment favorisée par un temps magnifique. Les divertissemens disposés sur les deux rives de la Seine ont été suivis par une foule immense. Tout ce qu'il y a de spectacles, de curiosités de toutes sortes a vingt lieues à la ronde s'était bien certainement donné rendez-vous aux champs Elysées, à l'Esplanade des Invalides, et à la Barrière du Trône. Les illuminations ont été nombreuses dans tous les quartiers de Paris. Le feu d'artifice avait attiré le soir la moitié de la capitale aux environs du quai d'Orsay. La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit. La lune éclairait des rayons les promeneurs, les danseurs, les spectateurs, réunis de toutes parts et qui se livraient franchement à tous les plaisirs.

— Voici la réponse du roi au discours de la chambre des députés :
« Je suis touché, profondément touché des éloquentes paroles que je viens d'entendre, j'en remercie non-seulement le président; mais la chambre qui m'en entoure et qui m'a paru s'associer aux sentimens qu'il vient de m'exprimer. Après la perte immense que nous avons faite, la Providence m'a accordé la consolation de me conserver des fils toujours prêts à verser leur sang pour la patrie, et je remercie Dieu d'avoir écarté de leurs têtes les nombreux dangers auxquels ils ont été exposés, en soutenant l'honneur de nos armes et de nos glorieux drapeaux; ils continueront à marcher dans cette noble carrière, et rien ne leur coûtera pour concourir à achever la grande œuvre qui m'a été donnée de commencer, et pour perpétuer le bonheur de la France et la gloire du nom français. » (Ici le roi est interrompu par de vives acclamations.)

Le roi reprend :
« Je suis bien touché des acclamations qui viennent de m'interrompre, et je veux encore vous dire tout le prix que j'attache au suffrage que vous donnez à mes constans efforts pour assurer à la France la continuation de tous les biens dont elle jouit aujourd'hui. J'espère que l'exposition, qui va s'ouvrir témoignera des progrès toujours croissans de notre industrie, et donnera un élan nouveau à la prospérité nationale. » (Ce discours est accueilli par les cris répétés de : *Vive le roi !* MM. les députés s'étaient joints, en grand nombre, à la grande députation.)

— La chambre des pairs s'occupe toujours de la loi sur l'Instruction. Au départ du dernier courrier, la discussion sur l'art. 1^{er} et sur un amendement proposé par M. Ségur-Lamoignon n'était pas encore terminée. M. Cousin avait la parole pour défendre son enseignement philosophique, contre le reproche d'impie, et pour combattre l'amendement qui a pour but de limiter le cours de philosophie aux études de logique, de morale et de psychologie élémentaire.

— On lit dans l'*Univers Catholique* :
Nous recevons aujourd'hui la lettre suivante, et nous pouvons garantir l'authenticité des faits qu'elle révèle :
Monsieur le Rédacteur,
Un journal, en parlant du discours de M. de Montalembert, fait un crime aux soixante évêques nommés depuis 1830 de consulter Rome au sujet du serment. Le directeur de cette feuille ignore assurément qu'à l'époque de la révolution de Juillet il n'y eut que deux évêques français qui ne consultèrent pas le Saint-Siège, sur la même question. L'envoyé secret de Louis-Philippe auprès de Grégoire XVI a dû en savoir quelque chose. Il se prévalait du gallicanisme du clergé français pour menacer d'une église nationale, et le cardinal chargé de lui répondre, lui donna pour preuve de l'attachement de l'épiscopat français au Saint-Siège son empressement à recourir au souverain-pontife dans les situations difficiles. Or, ces quatre-vingts évêques n'étaient pas gallicans, et alors quelle serait l'autorité du gallicanisme comme opinion religieuse ? On ils l'étaient, quoique dans un autre sens que le journaliste en question, et alors pourquoi faire un crime aux évêques plus récemment nommés d'avoir recours à la chaire de Saint-Pierre.

fait important, si ce n'est une tentative d'insurrection, dans un régiment cipay. Ce mouvement a été promptement réprimé. Les secondes portent qu'à la date sus-indiquée, tout était parfaitement tranquille, en Chine.

Le *Frankfurter Journal* publie un arrêté par lequel le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha prend le titre d'Altesse royale au lieu de celui d'Altesse ducal; le même journal annonce que par suite de son mariage avec une princesse de Russie, le duc de Nassau s'est adressé aux gouvernemens allemands pour être autorisé à prendre le titre d'Altesse royale.

Des préparatifs grandioses se font à Bâle pour le tir fédéral suisse. Les constructions provisoires que l'on élève sont en style anglo-gothique. La vaste maison du tir avec ses 72 cibles, l'immense salle à manger où 4,500 personnes pourront facilement se placer, les deux cafés qui, chacun, pourront recevoir de 500 à 700 personnes, les cuisines, les celliers, les bazars, etc., offrent un coup-d'œil pittoresque. La galerie des carabiniers a 864 pieds de long et 2,200 places. Il y aura dans la salle à manger des estrades pour les musiciens et une vaste galerie pour les dames.

— D. Antonio Benavides, chef supérieur pontifical de la province de Madrid, a publié une proclamation par laquelle il défend les bruits que la malveillance des ennemis de l'ordre public touchant un prétendu décret, qui prohiberait l'émission de la circulation des monnaies françaises de la valeur de 10 francs, connues sous le nom de Napoléons. D. Antonio Benavides déclare que quiconque répandra des nouvelles injurieuses relatives aux tribunaux, ainsi que toute personne qui refuserait de recevoir, pour leur légitime valeur les monnaies françaises, au-dessus désignées.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

MADRID, 26 Avril. On parle toujours de l'expédition contre le Maroc, à laquelle prendra part l'infant, duc de Séville. Les correspondances et journaux abondent plus en rumeurs qu'en nouvelles.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 30 avril. Dans le comité secret de la chambre des représentans, il a été donné lecture d'une note, très explicite du cabinet de La Haye, note qui avertit le ministère belge que le gouvernement des Pays-Bas est décidé à recourir, à des mesures de représailles contre notre commerce, et contre notre industrie, dans le cas où un système de droits différentiels, préjudiciable à la Hollande serait admis par notre législature.

— Il est bien jeune.

— Vous croyez qu'elle m'a regardé? dit le vicomte en dissi-

(La suite à un prochain numéro.)

Art. 103 du code pénal sera toujours applicable aux faits punis par la présente loi.

Art. 104. Les loteries d'objets mobiliers, exclusivement destinées à des actes de piété ou de bienfaisance ou à l'enregistrement de l'industrie ou des arts, pourront être autorisées par le ministre des finances, qui indiquera, pour chaque cas spécial, les conditions auxquelles l'autorisation sera subordonnée.

Art. 105. La présente loi sera applicable aux loteries de cette catégorie non autorisées.

Art. 106. Le ministre des finances est chargé de l'exécution de la présente loi.

Donné à Londres, le 27 avril 1844.

Ancienne dette constituée

Des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas.

Art. 64 du traité du 5 novembre 1818 et art. 64 du traité du 5 novembre 1832.

Le ministre des finances fait connaître que les créances mentionnées dans un tableau publié par le *Moniteur* de ce jour, et dont les certificats de liquidation ont été produits par les parties intéressées, ont été admises en liquidation à charge de la Belgique, vertu de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.

Afin d'obtenir le produit de la liquidation de leurs créances les ayants-droit doivent se présenter avant l'expiration du délai mentionné dans la 7^e colonne du tableau officiel, soit en personne soit par des fondés de pouvoirs, au département des finances à Bruxelles (division de la dette publique, bureau des transferts). Ils devront être munis d'une formule de dépôt de signature, constatant leur identité, laquelle devra être certifiée et légalisée par l'autorité locale de leur domicile. Quant aux co-signataires, héritiers ou représentants des créanciers primitifs, ils devront produire, outre cette formule, les pièces justificatives de leurs droits de propriété.

Le bureau des transferts est ouvert, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 10 juin, et depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 10 décembre de chaque année, les cinq premiers jours de chaque semaine (les jours de fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de relevée.

La description au grand livre ayant lieu avec jouissance de plein droit à partir du premier jour du semestre dans lequel cette description aura été effectuée, les ayants-droit perdent l'intérêt de ce semestre courant, s'ils négligent de présenter, avant le 10 juin prochain, au bureau des transferts, les pièces justificatives de leurs droits de propriété.

Bruxelles, le 1^{er} mai 1844.

Le ministre des finances, M. MERIEUX.

— On écrit de Thiel, le 29 avril, l'*Organe des Flandres* :

Un malheureux vient de perdre la raison dans notre ville; le malheureux Augustin Coussens, habitant ici, est tombé malade à Thiel, le 29 avril, à 11 heures du soir, et est mort le 30, à 11 heures du soir, à l'âge de 63 ans. Des trois frères, deux sont atteints d'aliénation mentale; le premier est à l'asile de Thiel, le second, nommé Léonard, demeure chez son père, jamais, quoique privé de sa raison, il ne s'était livré à aucun excès, lorsque dimanche dernier, dans l'après-midi, il a assassiné sa sœur Rosalie de la manière la plus horrible. Son frère s'était rendu pour la première fois en six mois aux vêpres, et le père faisait une promenade autour des champs. Dans la maison ne se trouvaient que le malheureux fils, sa sœur et un domestique. Ce dernier venait d'entrer dans la maison, il entendit tout à coup un grand bruit, il se précipita vers la maison, mais il ne put y pénétrer, toutes les portes en ayant été fermées par Léonard. Après de vains efforts, il alla appeler le père, qui accourut et s'élança dans la maison par la fenêtre. Le fils, armé d'une bêche, opposa à son père une résistance opiniâtre, et lui porta plusieurs blessures tellement graves qu'il est en danger de mourir. Les derniers sacrements lui ont déjà été administrés.

Pendant la lutte arriva le fils qui avait assisté à l'office divin, et une foule à la main, il pénétra de vive force mais non sans danger dans la maison. Aide des domestiques, il parvint à arracher un grand couteau ensanglanté des mains de son frère et le porter. On entra dans une pièce attenante, où un spectacle horrible s'offrit aux yeux; la malheureuse Rosalie avait la gorge coupée et plusieurs blessures au visage; ses mains étaient couvertes de sang, et tout indiquait qu'elle avait opposé à son meurtrier une résistance des plus vives. — Jamais celui-ci n'avait cependant montré la moindre antipathie contre sa sœur; il la chérissait même.

Le père Coussens est horriblement défiguré.

Le malheureux a été transféré à la police à la maison d'arrêt.

D. L. BAMBERG,

Hof-Mechanicus van Z. M. den Koning der Nederlanden en van Z. K. H. den Prins van Oranje.

Deur de zynen kunstlerende landgenooten en inzonderheid 's Gravenhage 's Hooggeachtte ingezetenen te verwilligen, dat hij na een tijd van verloop van jaren, gedurende hetwelk hij zyne kunstverrigtingen niet openlijk in hun midden heeft voorgesteld, en zulks alleen, om door het bezien van een aantal nieuwe en zeer verassende **Tours d'Adresse**, als ook door een geheel nieuwe door hem uitgevonden **Mechanische Kunststukken**, hunne hem zoo dikwerf gebekene kunstlerende belangstelling te behouden, op eene hem waardige wijze te kunnen vergelden. Hij heeft daerom besloten, op deze Kermis te verdueren met een fraaije, vliegende toer, van ruime en gemakkelijke plaatsen voorzien, alsmede van een decoratief, vervaardigd door een der verdienstelijkste elzen van zijn vaderland, en tooneelschilder Pijffers, terwijl zijn veel vermeerderd en buitengewoon schoon Kunst-Kabinet niets te wenschen zal overlaten; en eene witterende verlichting en welkhet Orchest, het welke allen bijdragen om het huisterrijk aan het aangename te paren.

Op die wijze en na een zodanig verloop op nieuw te voorschijn tredende, hoopt hij, ayonden vol kunstgenot te schenken, en vleit hij zich alzoo te verwilligen nader bij aanplakbillethen en programma's worden bekend gemaakt.

Stande op het Plein de Tent van de Lange Houtstraat. 6375.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,

ONDER DIRECTIE VAN
P. Boas en N. Judels,

staande met hun geheel nieuwe Schouwburg-Lokaal op het Plein, de eerste Tent van de Grootte Sociëit.

Voorloopig berigt.

Door het Edel Achtbaar Bestuur begünstigt met de toestemming, om gedurende de 's Gravenhaagse Kermis, eenige Tooneelvoorstellingen op te voeren, zoo nemen de Ondergetekenden de vrijheid, zich bij deze in de protectie van het kunstminnend publiek aan te bevelen.

Een geheel nieuw, ruim en smaakvol ingerigt Schouwburg Lokaal bezittende, geheel onderscheiden, en veel doelmatiger ingerigt, dan alle andere gebouwen van dien aard, levert hetzelfde, behalve andere gemakkelikheden nog deze op: dat de eerste en tweede rang, geheel van de overige rangen afgezonderd, aan weerszijden, eenen vrijen in- en uitgang heeft; het gebrek en onaangename wegneemt, dat het geëerde publiek, bij het plaats nemen of bij het verlaten van den Schouwburg zich niet genoodzaakt ziet, door alle rangen heen te dringen, of te moeten wachten, tot dat de mindere rangen, geheel verlaten zijn, waartoe dan ook twee groote zijdeuren aan de eerste rang zijn daargesteld.

Zijnde overigens de banken zeer gemakkelijk voor het publiek ingerigt, met leuningen, en opgevueld en sierlijke bekledde zittingen; terwijl in de zaal eene nieuwe brilante kroon met draagbaar gas verlicht zal zijn; zoodat men gerustelijk daarop zal kunnen zitten, zonder voor olie- of smeervlakken bevreest te zijn.

Aangaande het Tooneelgezelschap, het repertoire der te geven vaudevilles, de schitterende decoratie, costumes, als alle verdere toestel, acht de directie het overbodig uittewijden, aangezien de bijval waarmede zij in de vorige jaren zoo wel hier als elders is vereerd geworden, haar de hoop doet koesteren, dat het geachte publiek ne bekome overtuiging ook gewis dit jaar, deszelfs goedkeuring niet zal terug houden; waartoe dan ook van de zijde der directie alle mogelijke maatregelen zijn genomen. Zullende de op te voeren nieuwste en meest uitgezochte vaudevilles in alle opzichte aan de billijke verwachting van een kiesch en beschaafd publiek beantwoorden.

P. BOAS EN N. JUDELS.

De eerste voorstelling zal plaats hebben op Dinsdag den 7 mei; zullende aldaan worden ten tooneele gevoerd, **De Ouderdom van den Straatjongen van Parijs**, nieuwe vaudeville in een bedrijf naar het fransch, (zijnde een vervolg op de Straatjongen van Parijs). Na hetzelfde **Mijne Vrouw en Mijne Paraplue**, kluchtige vaudeville in een bedrijf; tot slot **Bruno de Spinner**, nieuwe goote vaudeville in twee bedrijven naar het fransch, in welke stukken de hoofdrollen door den Heer Judels eerste komiek bij dit gezelschap vervuld zullen worden.

Aanvang ten half negen uren.

Zullende de inrigting der Tent gratis te bezichtigen zijn op Maandag den 6 Mei des avonds van 8 tot 10 uren, en vooris op de dagen der voorstellingen van desmorgens 10 tot 2 uren. 6378.

EXPOSITION DE VERRE OUVRE, SOUFFLÉ ET COLORÉ.

M. SCOTT a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette résidence, que son Exposition, généralement connue à l'étranger, qui a été ouverte dernièrement Regentstreet à Londres et Rue de Rivoli à Paris, sera ouverte, pour peu de temps, rue Hoogstraat, n^o 339, chez M. Rodenburg, à La Haye. Il démontrera dans toute son étendue le bel art d'ouvrer, de souffler et de colorer le verre en toutes formes et couleurs, de manière à en donner une idée parfaite dans un instant et il filera 500 aunes de verre en une minute. Il fera voir au public une riche collection d'objets en verre, unique dans son espèce. En quelques minutes, il confectionnera tout objet qu'on lui demandera et il reproduira en verre la ressemblance parfaite d'un chien. Il tiendra ses séances de 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi et depuis 6 heures du soir jusqu'à 9 heures. Le prix d'entrée est de 60 cents, pour lesquels on obtient un objet de cette valeur, fait séance tenante. 6379.

CAMERA OBSCURA.

Stande op het Toornooelveld.

De ondergetekenden eigenaars van opgemaakt Optisch Werktuig, hebben de eer het kunstliëvend geëiviliseerd publiek dezer residentie te verwilligen, dat zij najiever op den bijval welke eene Camera Obscura H. te Parijs is deelachtig geworden; in navolging van dien een geheel nieuwe constructie eener machine hebben doen vervaardigen, welke alle andere van dien aard, die tot heden gezien zijn, overtreft. Daar de standplaats eene der schoonste is welke deze residentie aanbiedt, zoo draagt zulks niet weinig bij om de schilderachtige gezigten, welke als door betoovering, worden daargesteld, de meeste luister bij te zetten.

De volmaakte id der constructie in deze geheel nieuwe Camera Obscura is zoodanig dat men niet zou mis bij andere van dien aard, uitsluitend het zonlicht noedig heeft om de tafereelen duidelijk te doen voorkomen, maar ook bij het gewone daglicht kunnen zij hetzelfde effect bewerktelligen. Is dagelijks te bezichtigen van 's morgens 9 tot 's avonds 7 uren. 6380.

De Gebroeders Kinsbergen.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public que le Magasin de Mme Veuve KEMPER & FILS de Deventer, si connus pour la fabrication du pain d'épice renommé de Deventer, dit **Deventer Koek** ne sera pas établi, cette année, à la Foire de La Haye. Le soussigné a depuis nombre d'années le dépôt de ce pain d'épice, et afin que cette année les nombreuses pratiques de Mme Kemper n'en soient pas privées, il a pris les mesures pour que son Magasin en soit continuellement pourvu.

La Haye, le 1^{er} Mai 1844. **W. G. G. van den Bergh.** 6382. Hoogstraat.

RABAIS EXTRAORDINAIRE.

MM. Théodore & C^o, déballés à la Cour de Berlin, chez Madame la Veuve VACQ, dans la rue dite Heerenstraat, à La Haye, ont l'honneur d'annoncer au public que cessant entièrement les affaires dans ce pays il vendront complètement tout ce qui leur reste en articles de toilette pour dames et pour hommes.

10,000 cols en satin grograin Everlast à 25 cents et au-dessus.
1,000 écharpes diverses. » 50 » » »
2,000 cravates différentes. » 40 » » »
3,000 paires de bretelles. » 15 » » »
4,000 » de gants en soie, la paire » 50 » » »
6,000 » gants glacés, » » 35 » » »
7,000 » id. en coton, » » 15 » » »
80 nécessaires pour hommes à 5 flor.
30 » » » » » 4 » » »

8,000 boîtes (à 12 douzaines) de plumes d'acier à 25 cents. Et une foile d'autres articles trop long et trop coûteux à détailler ici. Ceux qui achèteront pour une somme de 20 florins jouiront encore d'une remise de 10 p. c. 6381.

PAPIER D'ALBESPEYRE

Seul prescrit, depuis 25 ans, par les professeurs des écoles de médecine pour entretenir les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. L'inventeur, pharmacien à Paris, faubourg St. Denis, 84, en a établi des dépôts dans toutes les villes de la Hollande, notamment chez M. M. Smit, pharmacien à Amsterdam, Saaten Koll, à Rotterdam, et Goorbergh, à Breda; se méfier des autres façons nuisibles et dangereuses. 6374.



MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

Rue dite Hoogstraat, No. 294.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, que son Magasin ne sera pas établi cette année, sur le Champ de Foire, mais que son Magasin sera pourvu de tout ce qui a paru en Nouveautés. On remarquera surtout un nouveau et superbe timement de Pendules, de Candelabres, de Lustres, de Bronzes d'art, de Poëtelaines, de Bijouteries en or, etc., etc.

Le soussigné se flatte que, comme les années précédentes, son Magasin sera honoré de nombreux visiteurs.

W. de Haan, Fournisseur de la Cour. 6376.

MAGASIN

Schals cachemire longs et carrés, Schals et Echarpes en barège et fantaisie.

H. van Weerden & C^o, Hoogstraat, n^o 265, ont l'honneur de venir les Dames, qu'ils viennent de recevoir de Paris, un grand assortiment de Schals (tant en cachemire de Lyon qu'en Barège et Fantaisie) des Pais Longchamps, toutes sortes de soieries unies moirées et brochées; Parasols Smyrne, DuLorine, Pompadour, Barège-Oriental, Mousseline de Jaconets, Fleurs, Coiffures, Gants et Mitaines, et une quantité d'autres articles de Mode trop long à détailler. Tout à un prix très-modique.

NB: Le dernier modèle de Mantelets piletots et Mantelets écharpes à la noise et Algériennes confectionnés en tout genre. 6380.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 3 Mai.

	2 mai.	ouvert.	1 ^{er} mai.
Dette active.	2 64	61	61
Dito dito	2 75	75	—
Dito d'Indes	5 100	100	100
Syndicat	4 98	98	98
Dito	3 87	87	—
Société de Commerce	4 145	145	145
Emprunt de 1836	—	102	—
Chemins de fer du Rhin	4 93	93	—
Dito de Harlem	—	98	—
Dito de Rotterdam	—	98	—
Act. du l ^{er} de Harlem	5 100	100	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	106	—
Dito dito 1823 & 1825	—	106	—
Inscript. au Grand Livre	6 72	72	—
Certificats au dit	6 72	72	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	4 91	91	—
Emprunt de 1840	—	90	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4 90	90	—
Passive	5 6	6	—
Dette différée à Paris	—	22	—
Différé	—	22	—
Ardois	5 22	22	—
Obligations Goll. & Comp.	5 15	15	—
Dito métalliques	5 15	15	—
Di o dito	2 15	15	—
Inscriptions au Grand-Livre	3 15	15	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 48	45	45

Il s'est manifesté encore aujourd'hui quelque tendance à la vente dans les fonds nationaux, et leurs cours ont de nouveau été repris, il n'y a eu aucune animation dans les opérations.

On ignorait encore à la Bourse, le résultat des inscriptions pour le emprunt 4 p. c.

Les espagnols paraissent vouloir continuer à baisser et différentes transactions s'étaient déjà faites au-dessus de leur cote d'hier, lorsque tout à coup, il s'est présenté bon nombre d'acheteurs, c'est ce qui a redonné leur cours; et ils étaient même demandés en hausse.

Les portugais continuent d'être calmes.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2 %; prol. 3 1/2 %; escompte 2 1/2 %; Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 61 à 61 1/2; Holl. 5 % 100; Société de Commerce 145; Ardois 22 1/2.

Bourse de Paris du 2 Mai.

	30 avril.	ouvert.	1 ^{er} mai.
France	—	121 90	121 95
Trois pour cent	—	84 35	—
Emprunt Ardois	—	32	—
Espagne	—	—	—
Anc. différé	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	102 00	102 00
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 108	108	—
Belgique	—	—	—
Dito belge	—	692 50	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Les opérations ont été très-animées aujourd'hui; il fallait liquider les opérations du mois passé; les découvertes ont dû racheter et ont déterminé sur le 3 p. c. une hausse de 25 c. à 83 40 à 45 fin courant; en liquidation le cours était 84 30 à 35; reports 10 c à 07 c. On disait qu'une forte maison avait levé du 3 p. c. pour une somme importante.

Le 5 p. c. faible au commencement, par suite de livraisons d'inscriptions était mieux à la clôture, à 121 95; en liquidation 122 30 fin mai.

On ne donnait aucune nouvelle politique. On ne s'occupe que de la liquidation. Les importantes différences qu'il y a à payer font craindre un peu de difficulté dans le règlement des comptes.

Les espagnols étaient en baisse par suite des beuils répandus sur un changement de cabinet.

Bourse d'Anvers du 3 Mai.

Métalliques, 5 % » — Naples, 5 % » — Ardois, 5 % 22, 21 1/2. Dette différée ancien, à 121 95; en liquidation 122 30 fin mai.

Après la Bourse (2 heures). Ardois, sans variation. — Coupons, ».

Bourse de Vienne du 29 Avril.

Métalliques, 5 % 110 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — Dito de 1834. » — Actions de la Banque 1627.

LA HAYE. chez **Leopold Lehenberg, Lage Nieuwe Beurssteeg;** et à Rotterdam, chez **S. van Rijk-Snoek, Beurssteeg.**